

ARRETE 2026 - T044

La Maire de la Commune de SAINT GENEST MALIFAUX,
VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131.3 et L 131.4 ;
VU le Code de la Route ;
CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion **du bal des pompiers qui se déroulera sur la Place de l'Eglise, le lundi 13 juillet 2026 ;**

A R R E T E :

Article 1^{er} : *Stationnement dans l'Agglomération*

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur la Place de l'Eglise, **à partir du lundi 13 juillet 2026 à 8 h 00 jusqu'au mardi 14 juillet 2026 à 8 h 00.**

Article 2 : *Circulation*

Du lundi 13 juillet 2026 à 19 h 00 au mardi 14 juillet 2026 à 5 h 00, la circulation de tous les véhicules sera interdite dans les deux sens :

- Rue Jeanne d'Arc
- Rue de l'Eglise
- Place de l'Eglise
- Rue du Velay de la Place Foch à la Rue Bergazzy

Article 3 : Des barrières et panneaux de signalisation seront mis à disposition par les services techniques aux carrefours suivants :

- Rue Jeanne d'Arc / Rue de l'Eglise
- Rue Jeanne d'Arc au niveau du n° 7
- Rue du Velay / Place de l'Eglise
- Intersection Rue du Velay / Rue Bergazzy
- Intersection Place Foch / Rue de la Semène

Charge à l'organisateur de les installer et les maintenir en place pendant toute la durée de la manifestation.

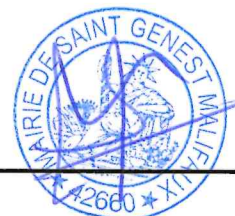
Article 4 : La vente de boissons dans des contenants en verre sera interdite pendant toute la durée de la manifestation.

Article 5 : Monsieur le chef du centre de secours de Saint Genest Malifaux, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de SAINT GENEST MALIFAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à SAINT GENEST MALIFAUX, le 10 juillet 2026

La Maire
Geneviève MANDON



Mairie

1 place de l'Hôtel de Ville - 42660 SAINT GENEST MALIFAUX

Tél. : 04 77 51 20 01

Mail : mairie@st-genest-malifaux.fr - Internet : www.st-genest-malifaux.fr